



Compte-rendu affiché du 27 février 2017 au 21 Mars 2017

Le Président du SM4CC,

Gilbert ALLARD

56, place de l'Hôtel de Ville
74130 BONNEVILLE

**COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 10 février - 15H30
COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE**

**Le procès-verbal *in extenso* de la séance du Comité Syndical
est consultable dès son approbation sur simple demande
auprès du Secrétariat du Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes
(56, place de l'Hôtel de Ville à Bonneville)**

L'an deux mille dix-sept, le 10 février à 15H30, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes du Pays Rochois, sous la présidence de Monsieur Gilbert ALLARD, Président.

Date de convocation	: le 3 février 2017
Nombre de délégués en exercice	: 20
Nombre de délégués présents	: 17
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 0
Nombre de délégués votants	: 17

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

Monsieur GAILLARD Marin, Monsieur ALLARD Gilbert, Madame ROCH Sylvie, Monsieur BOUQUERAND Claude, Monsieur RATSIMBA David, Madame MOURER Isabelle, Monsieur VALLI Stéphane, Monsieur MERMIN Jean-Pierre, Monsieur SAVOINI Serge, Monsieur LAYAT Didier, Monsieur MAURIS DEMOURIOUX Bertrand, Monsieur FOREL Bruno, Madame NOEL-SANDRIN Nelly, Monsieur PITTET Serge, Monsieur CICLET Jean-François, Monsieur MONATERI Pierre, Monsieur MAUME Philippe

Délégués suppléants :

-

Délégués ayant donné pouvoir :

-

Délégués excusés :

Madame VAZQUEZ Annick, Monsieur CHATEL Bernard, Monsieur FAVRE Louis,

Assistaient également :

Madame COTTERLAZ-RANNARD Nicole, Monsieur TOLETTI Daniel, Monsieur DEGUILI Guillaume, Monsieur VUILLET Matthieu



Monsieur TOLETTI Daniel est désigné secrétaire de séance.
La séance débute à 15h38

2017-02-001 : FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Le Comité syndical a :

- ↳ Largement débattu des orientations contenues dans le projet de débat d'orientation budgétaire 2017,
- ↳ Autorise le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2017-02-002 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - TRANSPORTS - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION 2016-2019 REGISSANT L'ORGANISATION DES SERVICES DE TRANSPORTS SUR LES PERIMETRES DE TRANSPORT URBAIN DU SM4CC ET DE LA 2CCAM

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :

- ↳ Approuve la convention de coopération 2016-2019 régissant l'organisation des services de transports sur les périmètres de transport urbain du SM4CC-Proxim iti et de la Communauté de communes Cluses Arve et Montagne ;
- ↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2017-02-003 : DOMAINES DE COMPETENCES - TRANSPORTS - CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION ET AU FONCTIONNEMENT DE LA CONSIGNE A VELOS ENTRE LE SM4CC ET LA MAIRIE DE BONNEVILLE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :

- ↳ Approuve la convention 2017-2020 à intervenir avec le SM4CC, relative à la gestion et à l'entretien de la consigne à vélos et à la commercialisation des abonnements jointe à la présente délibération.
- ↳ Autorise Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2017-02-004 : FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - TARIFICATION DE LA CONSIGNE A VELOS

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :

↳ Approuve les tarifs d'abonnement au service de consigne à vélos :

Périodes	Tarifs	Services
Mensuel	5€	Réservation d'une seule place de stationnement dans une consigne donnée pour un mois calendaire
6 mois	20€	Réservation d'une seule place de stationnement dans une consigne donnée pour une durée de 6 mois calendaire
Annuel	35€	Réservation d'une seule place de stationnement dans une consigne donnée pour une durée de 12 mois calendaire

↳ Autorise Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2017-02-005 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - TRANSPORTS - REGLEMENT DE LA CONSIGNE A VELOS

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :

↳ Approuve les conditions spécifiques d'accès et d'utilisation du service de consigne à vélos ;

↳ Autorise Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 17h17

Le Président du SM4CC,
Monsieur Gilbert ALLARD



56, place de l'Hôtel de Ville
74130 BONNEVILLE

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour les délibérations relevant du contentieux électoral, l'article R119 du Code électoral s'applique : recours dans un délai de cinq jours.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
 PRESS